

PROJET DE RAPPORT

Un groupe de travail de quatre personnes a été créé par Mme Le Maire du Croisic (Madame Meunier, DGS de la ville, le docteur Lafraïse et deux représentants de l'association « Actions Accès Santé », Monsieur Hucher, ingénieur, et le docteur Roquejoffre).

La lettre de mission de cette commission était d'étudier l'offre de soins du Croisic, les moyens de l'augmenter et de la pérenniser. Il est important de préciser que la finalité du groupe de travail consistait à étudier le besoin en praticiens généralistes, quel que soit le mode d'exercice de leur activité, soit libéral ou salarié. Il ne s'agissait pas de conforter l'un ou l'autre de ces statuts. En conséquence, l'objectivité des conclusions présentées dans ce rapport est garantie.

En préambule, deux sujets ont été étudiés par le groupe de travail :

-la responsabilité de la commune en tant qu'employeur, dans l'hypothèse du salariat de médecins,

-la mixité médecins libéraux et médecins salariés sur un même site.

Pour répondre à la première question, nous avons interrogé le Conseil de l'ordre des médecins. Celui-ci indique que si la continuité des soins de 8h à 20 h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi ne peut, faute de moyens humains, être assurée, il convient d'indiquer clairement au public d'appeler le 15 et qu'une information claire affichée à l'entrée de la maison médicale exonérerait la collectivité de toute responsabilité

Néanmoins une compagnie d'assurance note qu'il est important qu'un centre de santé (structure accueillant des médecins salariés) dispose des moyens nécessaires, notamment, en termes d'effectif, pendant les heures d'ouverture indiquées afin d'éviter un quelconque dysfonctionnement.

Une question écrite à ce sujet a été posée au ministre de la Santé par Mme Garnier, Sénatrice de Loire Atlantique, et nous attendons sa réponse.

Sur la mixité médecins salariés et médecins libéraux au sein d'une même entité, il existait une divergence d'opinion au sein ~~de la commission~~ du groupe de travail.

Interrogé sur ce sujet le Conseil de l'ordre des médecins a dans un premier courrier précisé que seuls des médecins salariés pouvaient exercer au sein d'un centre de santé.

Dans un deuxième courrier nous lui avons demandé si l'on pouvait installer des médecins salariés dans une maison médicale ou exerçaient déjà des médecins libéraux.

La réponse est qu'il faut recueillir l'accord des libéraux (article 90 du code de déontologie) et que les circuits de consultation soient clairement identifiés.

L'article 90 stipule que si un médecin veut s'installer dans un immeuble ou exerce déjà un autre médecin ce dernier doit donner son accord et il ne peut refuser que s'il existe un risque de confusion entre les praticiens, par exemple en cas d'homonymie.

Il s'agit donc dans ce cas de locaux nettement individualisés et clairement identifiés.

La position de secrétaires ne renseignant que les patients venus consulter le ou les médecins salariés serait difficilement tenable et il y aurait une inégalité de traitement de la population puisqu'il est formellement interdit qu'un agent administratif salarié par la commune travaille pour le compte de médecins libéraux. Cette hypothèse avait fait l'objet d'une proposition d'amendement de la loi Valletoux (adoptée en décembre 2023). Cet amendement a été rejeté. En l'état du droit, il est donc impossible qu'un agent administratif soit mis à disposition de médecins libéraux.

En conséquence, même s'il existe actuellement un consensus sur la possibilité d'exercice de médecins libéraux et salariés sur un même lieu, l'ARS aussi bien que la CPAM indiquent que cela peut générer des difficultés entre médecins. Il y a cependant sur le territoire français des exemples de cohabitation réussie.

La rencontre avec L'A.R.S. du 21 02 2024 a permis de préciser certains points. L'Agence défend la pratique de la médecine à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui d'une commune. Elle ne peut s'opposer à la création d'un centre de santé municipal mais pense que créer un centre où exerceraient des salariés, uniquement pour répondre à la pression de la population serait voué à l'échec. Le préalable à toute décision est de bien définir le besoin en médecins (quel que soit leur statut)

Le compte-rendu de cet entretien est joint au présent rapport.

La détermination du besoin de médecins généralistes présentée dans ce rapport est issue des données fournies par la CPAM, agrégées à la population du territoire de santé comprenant les villes du Croisic et Batz-sur-mer, pour se conformer aux préconisations de l'ARS.

Les tableaux présentés par la CPAM s'appuient sur des données de 2022. Les chiffres ne concernent que les consultations effectuées pour des patients affiliés à la CPAM 44.

Le nombre de consultations effectuées pour des patients qui ne dépendent pas de la CAPM 44 (soit affiliés à une autre caisse primaire, soit affiliés à un autre régime comme la MSA, la MGEN) n'est pas inclus dans ces statistiques.

Selon les tableaux présentés, en 2022, sur les 3043 Croisicais ayant consulté un médecin généraliste, 14,5% ont consulté au Croisic, 27% à Batz sur mer et 42% à Guérande. La proportion de Croisicais ayant consulté à Guérande peut trouver une explication dans la volonté de la patientèle de suivre leurs médecins traitants qui ont transféré leur activité sur cette ville en 2021. Il est probable que la réinstallation du Dr Mathivat sur le Croisic ramène sa patientèle sur le territoire de la commune. Il faut donc considérer ces données comme un indicateur ponctuel.

Fin 2023, selon la CPAM, seulement 36 habitants en ALD sont sans médecin traitant.

Considérant la patientèle qui a suivi son médecin sur Guérande (Dr Gautherot) et qui a priori ne doit plus être recensée dans la détermination du besoin local, considérant également que les

estimations réalisées ne sont pas issues d'un diagnostic précis réalisé sur notre territoire et s'appuyant sur les données de 2022, le groupe de travail s'accorde sur le chiffre de 8 médecins généralistes, tous statuts confondus, sur le secteur de vie-santé de Batz-sur-mer / Le Croisic. Ceci correspond au nombre de médecins libéraux qui exerçaient sur ce secteur avant 2021.

Cette estimation se fonde sur les diverses statistiques fournies par la CPAM (les données de 2023 ne sont pas encore connues) et selon un calcul (réalisé par l'association) qui inclut la part des résidents secondaires et qui prend en compte la pyramide des âges de la population du territoire de vie-santé (les deux communes).

Besoin total de médecins généralistes :

Médecins tous statuts sur le territoire vie-santé ETP	Sur Le Croisic ETP
8	4 selon les représentants de la Ville 5 selon l'association

Médecins généralistes présents en septembre 2024 :

Médecins exerçant en libéral sur le territoire vie-santé - ETP	Sur Le Croisic - ETP
1.80	1.80

Actuellement, on recense 2 médecins généralistes au Croisic. L'une exerce à temps plein sur un cycle de trois semaines. Pour les besoins du rapport, il est considéré qu'elle exerce à 80%. Pour l'autre médecin, on considère qu'elle exerce à 50%. Un troisième médecin généraliste libéral exercera trois jours par semaine, dans un premier temps, à compter de septembre. Pour les besoins du rapport, on considère qu'elle exerce à 50%. Cela fait un total de 1.80 % ETP.

Médecins salariés présents en septembre 2024 :

Médecins exerçant en salariat sur le territoire vie-santé - ETP	Sur Le Croisic - ETP
2.8	0

A Batz-sur-mer, on recense trois médecins généralistes salariés représentant 2.8 ETP (source : Mairie de Batz-sur-mer).

Médecins libéraux et salariés présents en septembre 2024 :

Total médecins tous statuts exerçant sur le territoire vie-santé - ETP	Sur Le Croisic - ETP
$1.80 + 2.80 = 4.60$	1.80

Estimation du besoin en septembre 2024 :

Besoins en médecins tous statuts sur le territoire vie-santé - ETP	Sur Le Croisic - ETP
$8 - 4.60 = 3.40$	$4 - 1.80 = 2.20$ (Ville) $5 - 1.8 = 3.20$ (asso)

Le groupe de travail diverge sur le nombre nécessaire de médecins à installer au Croisic.

Il vient de nous être indiqué que les discussions sont très avancées pour l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste libéral au Croisic d'ici la fin de l'année 2024. Il exercerait à temps plein. Cela porterait le nombre de médecins généralistes libéraux à 2.80% ETP.

Estimation du besoin en janvier 2025 :

Besoins en médecins tous statuts sur le territoire vie-santé - ETP	Sur Le Croisic - ETP
$8 - 5.60 = 2.40$	$4 - 2.80 = 1.20$ (Ville) $5 - 2.80 = 2.20$ (asso)

Selon les calculs produits par l'association, qui différencie le besoin en médecins en fonction du mode d'exercice (considérant que l'activité d'un salarié représente 0.85% de celle d'un libéral), s'appuyant sur des calculs théoriques liés à des moyennes nationales, et ne considérant que le statut de salarié, il faudrait au total :

Besoins en médecins tous statuts sur le territoire vie-santé - ETP	Besoins en médecins salariés sur le territoire vie-santé - ETP
$8 - 5.60 = 2.40$	$2.40 / .085 = 2.80$

Les 2.40 ETP estimés nécessaires devront être répartis sur le territoire vie-santé. Ce chiffre devra être corrigé en fonction du statut d'exercice.

En conclusion, pour ce qui concerne Le Croisic, les représentants de la ville proposent de s'associer avec la ville de Batz-sur-mer afin d'étudier la création d'une antenne au centre de santé municipal Batzien et de recruter un salarié, qui exercerait dans la maison médicale du Croisic.

On arriverait ainsi au chiffre de 6.60 ETP sur le territoire vie-santé (pour un objectif de 8).

Concernant spécifiquement Le Croisic, on peut envisager que le Dr Mathivat augmente progressivement son temps de travail. Il vient également de nous être communiqué que le Dr Gautherot effectue des visites à domicile pour ses patients Croisicais, à raison de deux jours par semaine, ce qui stabilise le besoin. Enfin, les consultations spécialisées (notamment en pédiatrie) qui étaient assurées par les généralistes vont permettre de libérer des créneaux depuis l'installation des spécialistes.

Il convient donc de continuer à convaincre, en parallèle, encore un médecin libéral de venir s'installer au Croisic.

On atteindrait le chiffre de 7.60 ETP sur le territoire vie-santé.

Si les diagnostics de l'offre de santé du territoire confirment qu'il faut bien 8 médecins ETP, sur le territoire vie-santé, la montée en charge devra se faire progressivement en tenant compte de l'activité des médecins présents sur le territoire et en s'assurant qu'avant toute nouvelle embauche, les médecins salariés en exercice soient totalement occupés.

Trouver un accord avec la ville de Batz-sur-mer offre de nombreux avantages. En effet, il ressort des contacts avec l'ARS que pour tendre vers un équilibre financier il faut salarier 3 médecins compte tenu de l'emploi de 2 secrétaires. En deçà, l'équilibre ne peut être atteint. Le centre de santé de Batz-sur-Mer a donc tout intérêt à s'étoffer, grâce à une antenne au Croisic.

La surface des locaux pour 3 cabinets, une salle d'attente, le secrétariat, le stockage des dossiers, les sanitaires, une salle de repos, un local pour un assistant médical et éventuellement une salle de réunions est de l'ordre de 150 à 160m². Aucun bâtiment de cette taille n'existe actuellement au Croisic.

Après étude du plan de la maison médicale, il s'avère qu'existe un local suffisamment grand pour ouvrir un cabinet supplémentaire, avec possibilité de créer une entrée directe. Cela pourrait convenir à la création d'une antenne pour un médecin. Le secrétariat resterait localisé à Batz-sur-mer. Le reste à charge financier pour l'exercice d'un médecin salarié dans l'antenne du Croisic serait porté par la ville du Croisic.

Cette solution présente l'avantage de la rapidité et permet de s'affranchir de tout le processus administratif obligatoire et fastidieux, préalable à l'ouverture d'un nouveau centre de santé. Il conviendrait seulement de modifier le contrat de santé de Batz-sur-mer.

Pour ces raisons les représentants de la ville au groupe de travail préconisent de poursuivre les efforts pour favoriser l'installation de deux médecins libéraux (dont celui avec lequel les négociations sont en cours) et d'envisager la création d'une antenne du centre de santé de Batz-sur-mer avec l'embauche d'un médecin salarié.

Cette solution permettrait de créer un centre de santé plus important avec des créneaux d'ouverture plus larges, de pouvoir réserver des périodes plus grandes pour les soins non

programmés, d'effectuer des visites à domicile plus facilement. Enfin, l'amélioration du projet de santé pourrait être susceptible d'attirer de nouveaux médecins sur le territoire vie-santé.

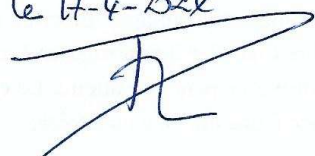
Pièces jointes :

Contribution numéro 2 de l'association AAS
Dispositif de création d'un Centre municipal de santé
Diaporama CPAM
Compte-rendu de la visio-conférence avec l'ARS

Additif au rapport déposé par l'association Actions Accès Santé

Pour l'Association Actions Accès Santé

Dominique Hucher
le 17-4-2016



Dominique Roquebert



J. Meunier



D. Capria



Additif au rapport déposé par l'association Actions Accès Santé

Le présent rapport a été soumis à l'avis du bureau de l'association Actions Accès Santé. Le bureau a validé ce rapport en demandant que soit ajouté en fin de rapport le paragraphe suivant.

« L'association Actions Accès Santé confirme son accord sur le présent rapport mais apporte les précisions suivantes :

- l'association est bien d'accord avec l'estimation d'un besoin de 8 médecins sur le territoire « Le Croisic + Batz » mais ne comprend pas pourquoi les représentants de la ville estiment que ces 8 médecins se répartissent en 4 au Croisic et 4 à Batz (cf. tableaux), surtout qu'au final les représentants de la ville proposent de viser un effectif de 4.8 médecins au Croisic (1.8 présents en septembre 2024 + 1 médecin libéral espéré pour fin 2024 + 1 médecin salarié + 1 médecin libéral à rechercher),
- 3 ans de recherche de nouveaux médecins libéraux n'ont débouché à ce jour que sur le retour à mi-temps du Dr Mathivat et l'annonce de discussions très avancées avec un autre médecin ; puisque, comme le préambule du rapport le précise, « Il ne s'agissait pas de conforter l'un ou l'autre de ces statuts de médecin libéral ou de médecin salarié », l'association demande que soit désormais engagée la recherche simultanée de 3 médecins libéraux ou salariés et que soient retenus les premiers candidats sérieux trouvés quel que soit leur statut,
- dès lors que le rapport propose l'accueil de 3 médecins supplémentaires au Croisic, il est nécessaire d'engager immédiatement les études et travaux pour aménager 3 cabinets supplémentaires dans la maison médicale ou ailleurs, puisque tous les cabinets existants sont occupés ; ces 3 nouveaux cabinets doivent être exclusivement réservés à des médecins généralistes et ne surtout pas accueillir des médecins spécialistes, dont le besoin est beaucoup moins prioritaire que le besoin de généralistes,
- l'association est d'accord avec les représentants de la ville pour dire que la meilleure solution pour embaucher des médecins salariés est de le faire dans un cadre intercommunal avec Batz ; au cas où les villes du Croisic et de Batz ne trouveraient pas rapidement d'accord sur ce projet intercommunal, l'association estime que l'embauche de médecins salariés doit alors absolument être faite rapidement dans le cadre communal du Croisic.